



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 15 novembre 2018

Gustave Muheim

**Administration générale – Finances – Informatique –
Personnel – TL - Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nouvelle procédure de naturalisation

Comme déjà annoncé dans le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2017, le 1er janvier 2018, la nouvelle loi sur la nationalité suisse (LN) ainsi que la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) sont entrées en vigueur.

Parmi les principaux changements figurent l'obligation d'être titulaire d'un permis d'établissement (permis C), d'avoir résidé au minimum 10 ans en Suisse (dont 2 ans dans le Canton de Vaud), d'avoir des connaissances suffisantes en français (oral et écrit) et de se soumettre à un test de connaissances.

Par le passé, le candidat qui souhaitait débiter une procédure de naturalisation devait s'adresser à sa commune de domicile afin d'y retirer le formulaire de demande de naturalisation puis y déposer son dossier pour traitement.

Depuis l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, la procédure de naturalisation débute auprès du Service de la population de l'Etat de Vaud (ci-après, « SPOP »), lequel transmet les demandes à la commune après avoir vérifié les conditions d'entrée en matière.

Il y a dès lors lieu de retenir que la démarche auprès de la commune s'avère être, dans la majorité des cas, purement administrative.

Au vu de ce qui précède la Municipalité a décidé

- de déléguer la compétence de collecter les informations nécessaires au traitement des demandes au Greffe municipal (Mlle Fogoz) ;

- de déléguer la compétence d'instruire les demandes et d'organiser les tests de connaissances à Mlle Fogoz, accompagnée d'un membre de la Municipalité (autorité déléguée) ;
- d'opter pour une audition facultative des candidats à la naturalisation, le cas échéant par la Commission de naturalisation sur demande expresse de l'autorité déléguée qui aura instruit la demande ;
- de confirmer la Commission de naturalisation, dès le 1er janvier 2019, dans la composition suivante :
 - deux membres de la Municipalité par tournus et trois membres issus du Conseil communal, comme déjà décidé en début de législature, soit : Mme Sonia Chatelan-Daubercies, Mme Sandra Gillard et Mme Sarah Braendle qui remplacera M. Nicolas Mégias, démissionnaire. Ces personnes seront contactées prochainement par Mlle Fogoz pour une séance d'information.
 - dite commission ne sera opérationnelle que lors des auditions demandées par l'autorité déléguée en charge du rapport d'enquête.
- d'appliquer les émoluments communaux actuellement en vigueur dès lors que ceux-ci sont en adéquation avec ceux indiqués dans la loi cantonale:
- de renoncer à un règlement communal en matière de naturalisation dès lors que nous appliquons les recommandations fixées par la loi cantonale.

Enfin, il est à noter que le règlement communal actuel sera automatiquement abrogé lorsque le dernier dossier de naturalisation selon l'ancien droit aura été traité et que la personne concernée aura été assermentée.



Office postal de notre village

Ce dossier, ouvert au printemps 2017, aura fait l'objet de cinq communications de notre part. Aujourd'hui, le côté émotionnel qu'a provoqué l'annonce de fermeture de notre office est remplacé par le pragmatisme, qui permet de construire sereinement l'avenir. Tel que déjà exprimé, le modèle du fonctionnement futur de la prestation postale doit s'adapter à la réalité des besoins, non seulement de la Régie fédérale, mais aussi et surtout aux besoins des usagers.

C'est donc dans cet état d'esprit que la Municipalité a dialogué ces 18 derniers mois avec les représentants de la Poste. Une solution se dessine qui, si aboutie, devrait satisfaire l'écrasante majorité de notre population. Des négociations sont en cours, tant sur l'aspect immobilier (la Poste est propriétaire de ses locaux), que sur la future structure privée d'exploitation de l'Agence postale. Mais qui dit négociations, dit aussi confidentialité. Je ne vais donc pas vous en dire plus, en espérant que, la Poste, le futur exploitant et nous pourrons informer tous les Cancoires dans quelques mois.



Autoroute N-9

Le chantier impressionnant de réfection du viaduc sur la Paudèze avance selon le programme établi par l'OFROU. Ces prochains jours, les travaux d'entretien seront interrompus, en attendant le retour du printemps. Ils devraient s'achever en automne 2019.

Reste le dossier relatif aux oppositions formulées dans le cadre de l'enquête publique de fin 2016. Si celle-ci concerne l'élargissement des tunnels, elle concerne aussi et surtout les demandes de ne pas devoir respecter l'Ordonnance fédérale de protection contre le bruit. Nous venons d'être informés que le Département fédéral de l'environnement a demandé à l'OFROU des rapports complémentaires, s'agissant principalement de justifications pour les demandes d'allègements relatives aux parois anti-bruit. Cette demande s'inscrit parfaitement dans le souci exprimé par votre Municipalité.

Sur la base de ce qui précède, nous estimons que la réponse à notre opposition devrait nous parvenir d'ici le printemps 2019.

Quant au projet d'une nouvelle autoroute entre Vennes et Montreux, dont les médias se sont faits l'écho, l'OFROU vient de nous informer que les études préliminaires en cours nécessitent un délai supplémentaire, avant d'être portées à la connaissance des autorités communales et cantonale vaudoises. Comme le Conseil fédéral vient de publier son rapport PRODES sur ses prévisions d'investissements, nous savons, d'ores et déjà, que le chantier d'une éventuelle nouvelle autoroute n'interviendra pas avant 2040, au plus tôt ... Nous avons donc le temps de « voir venir », mais en restant d'une vigilance absolue, « histoire » que dans le futur la Berne fédérale ne se réfère à l'immobilisme des autorités locales passées.



Chaîne du Bonheur

Il ne se passe bientôt plus de jours sans que nous soyons interpellés par les tragédies qui frappent cruellement l'un ou l'autre coin de notre planète. Votre Municipalité, dans la lignée mise en place en 2004, a envoyé à la Chaîne du Bonheur, au nom des Cancoires, un don symbolique de CHF 1'000.-, pour le tragique tsunami et les séismes qui ont frappé l'Indonésie en septembre dernier.

Quelles régions avons-nous soutenues ces dernières années ?

2004 : Asie – 2009 : les Abruzzes - 2010 : Haïti et Pakistan – 2011 : la Corne de l'Afrique – 2013 : les Philippines – 2015 : le Népal.

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim, syndic



Nathalie Greiner-Meylan

Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police) –

Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) **-Vignes**

Rubrique « Mais que fait la police ? »

Si la RC773 a obligé notre police à donner « du sifflet », durant les quelque 15 mois de travaux en traversée de notre village, afin de freiner les ardeurs des trop nombreux « fangios » de la route, la fin des travaux a certes ramené le calme et la sérénité à Belmont ...oui mais... il se trouve que notre route toute neuve, et son revêtement de velours, procurent des conditions et sensations de route juste parfaites : quand puissance rime avec silence les contredanses balancent pas mal à Belmont ! Nous avons en effet enregistré des records de vitesse qui ne sont pas admissibles en traversée de localité. Dès lors, la tolérance zéro est de mise et notre police procède à des contrôles radars réguliers, à notre demande. Par ailleurs, vous avez également pu constater la présence du Visi speed, qui vous indique la vitesse à laquelle vous circulez. L'acquisition de ce radar pédagogique est inscrite au budget 2019, la prévention étant aussi un moyen de prise de conscience.



FEU

Toujours dans le volet « Sécurité », vous avez sans doute été les témoins impuissants du feu qui s'est déclaré, lundi 22 octobre, aux alentours de 16h30, dans une villa sise à la Rte de la Cita 14. Ce ne sont pas moins de 25 pompiers issus de notre SDIS Ouest-lausannois, en collaboration avec le service du feu de Lausanne venu en renfort, qui se sont relayés pendant près de 5 heures, pour venir à bout du sinistre qui a, hélas, eu raison de la maison dont les propriétaires étaient, par chance dans leur malheur et au vu de la violence du sinistre, absents de leur domicile. Je vous laisse imaginer leur choc lorsque nous avons enfin pu les contacter... Aucun appartement communal n'étant hélas vacant, dès le lendemain, j'ai pris contact avec le gérant qui s'occupe d'immeubles sur notre territoire pour lui faire part de la détresse de ce couple avec qui il a immédiatement pris contact. Dans la semaine qui a suivi, ce couple était relogé et va ainsi pouvoir mettre toute son énergie dans la reconstruction de sa maison. Je remercie ici très chaleureusement nos pompiers, policiers, ambulanciers, ainsi que la gérance Rilsa pour leur engagement et précieuse collaboration.



Vin communal

Le millésime 2018, tout comme en 2017, s'avère exceptionnel si l'on écoute la voix des professionnels de la vigne et du vin, tous unanimes !

A l'aube de la première fête des vignerons du 21^e siècle, la vigne s'est surpassée pour que l'histoire se répète : en effet les vendanges de 1976 et 1998 précédant les Fêtes de 1977 et de 1999 ont elles aussi été qualifiées d'années « bénies des Dieux ».

Fidèle à une longue tradition, les 138 communes viticoles vaudoises, dont Belmont fait partie, seront associées à cette fête, désormais inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), et défileront avec leur bannière respective lors de chaque représentation, lors de la cérémonie du couronnement des meilleurs vignerons, ainsi que lors des cortèges.

C'est un citoyen bourgeois de Belmont qui officiera en qualité de banneret et qui sera le digne représentant de notre commune durant ces 3 semaines de festivités, j'ai nommé M. Rodolphe de Pierri, frère du Conseiller communal Giuseppe de Pierri.

Pour mettre à l'honneur nos vignes communales, une cuvée spéciale « Fête des Vignerons 2019 » sera mise en bouteille. En effet, notre récolte de Pinot Noir et Garanoir 2018 sera pressée en blanc dans un assemblage blanc de noir... à suivre !

Quant à notre chasselas 2017 et Belmonoir 2016, venez les découvrir lors d'une dégustation-vente dans le cadre de la fenêtre de l'Avent organisée par la municipalité le jeudi 13 décembre prochain. Nous vous y attendons nombreux.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, municipale



Chantal Dupertuis

Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - **Paroisses - Bâtiments communaux** (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - **Domaines et Forêts**

UAPE 1H à 4H: accueil du mercredi après-midi dès janvier 2019

Pour faire suite à l'interpellation d'une famille, durant le premier trimestre 2018, concernant l'accueil du mercredi après-midi en UAPE pour les enfants de 1H à 4H, la Municipalité a validé le principe d'un sondage auprès des parents concernés.

Pour rappel, nous avons jusqu'à maintenant « échappé » à l'obligation de la LAJE (art. 4a) car nous n'avons pas eu de demande dans ce sens d'une part et que d'autre part, il y avait des places disponibles dans le Réseau (accueil collectif ou familial). Ce que nous avons proposé aux parents revendiquant une place pour la rentrée d'août 2018.

Un questionnaire a été distribué lors de l'inscription en UAPE pour la rentrée scolaire 2018-2019 dans le but de connaître le besoin d'un accueil le mercredi après-midi afin, si nécessaire, d'en prévoir le coût pour le budget 2019.

Quelques chiffres :

- 71 questionnaires distribués- 56 en retour dont :
- 42 NON
- 2 demandes pour une extension aux 5H-6H
- 2 pas pour le moment
- 10 OUI dont 7 enfants en 1H et 3 enfants en 3H.

Au vu de ce qui précède, le nombre d'enfants correspond à l'effectif maximum que peut accueillir une éducatrice.

La situation financière des parents placeurs est pour 6 au maximum, 1 au minimum et 3 dans la moyenne supérieure.

D'autre part, l'annonce de la FAJE d'une subvention de 30% de la masse salariale du personnel éducatif pour 2019 nous permet d'envisager l'ouverture du mercredi après-midi, ceci afin d'être en conformité avec la LAJE.



EIAP Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire

Vous avez sans doute lu dans la presse des articles annonçant une grève pour le 13 novembre. En effet de nombreux acteurs de l'accueil parascolaire ne sont pas satisfaits de la révision du cadre de référence proposée par l'EIAP.

Le syndic et moi avons rencontré, en date du 8 novembre, le personnel UAPE et c'est sans surprise qu'il nous a annoncé son intention « de ne pas faire la grève » !

Je vous remercie de votre attention.

Chantal Dupertuis, municipale.



Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

RC 773

Les derniers éléments de la paroi antibruit ont été posés à la sortie du village en direction de Lutry. Il s'agissait des derniers gros travaux du chantier de la RC 773. Le 28 septembre, nous avons procédé à la reconnaissance finale des travaux, ce qui nous a permis de déterminer les derniers détails encore à finaliser.

Les derniers décomptes financiers sont en cours d'élaboration avant validation finale en vue de l'obtention du solde des subventions cantonales.

Aménagement Point de vue

Situé à l'angle de la RC 773 et du chemin de la Cure, ces travaux ont pu être réalisés dans le prolongement des travaux de la route cantonale. Les derniers aménagements seront réalisés par nos employés des services extérieurs au plus tard au printemps prochain.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, municipal



Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)

Plan général d'affectation

Lors de votre Assemblée du 26 juin dernier, je vous avais informés que notre plan général d'affectation avait été déposé au Service du développement territorial en date du 28 mai 2018.

Une réponse aurait dû nous être transmise dans les trois mois, soit jusqu'à fin août.

Le 15 octobre, le SDT nous informait du retard apporté à celle-ci car plusieurs services n'avaient pas encore rendu leur préavis. Dans l'impossibilité de nous adresser son rapport d'examen, il nous annonçait avoir relancé les services concernés et que leur préavis nous parviendrait dans les meilleurs délais....mais sans mentionner de délai.

« Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage », alors... attendons !

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, municipale